

INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX VETERANS

Dimanche 17 décembre 2023

Complexe Sportif Mangin Beaulieu
2 rue des Boires – Nantes

1 - HORAIRES Pointage : 9 h (V1M, V2M, V3M) - 13 h 30 (V1D, V2D, V3D, V4D, V4M, V5M)

Début de la compétition :

09 h 30 : Vétérans messieurs 1^{re}, 2^e et 3^e catégories

14 h 00 : Vétérans messieurs 4^e et 5^e catégories

14 h 00 : Vétérans dames 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e catégories

Horaires prévisionnels des finales :

17 h 30 : Finales tableaux dames

18 h 00 : Finales tableaux messieurs

18 h 30 : Remise des récompenses

2 - **CATEGORIES** : Cette épreuve dont l'organisation matérielle est assurée par le club de Orvault est ouverte aux joueuses et joueurs Dames et Messieurs de Loire-Atlantique munis **d'une licence compétition**. Elle est qualificative pour le **CRITERIUM REGIONAL VETERANS** prévu les 17 et 18 février 2024 à SUCE SUR ERDRE (44). Elle comporte 9 tableaux.

Catégories	Age
1 ^{re} catégorie	Nés(es) du 1 ^{er} janvier 1974 au 31 décembre 1983
2 ^e catégorie	Nés(es) du 1 ^{er} janvier 1964 au 31 décembre 1973
3 ^e catégorie	Nés(es) du 1 ^{er} janvier 1954 au 31 décembre 1963
4 ^e catégorie	Nés(es) du 1 ^{er} janvier 1944 au 31 décembre 1953
5 ^e catégorie	Messieurs nés (es) en 1943 et avant

**Un tableau Dames V4 sera organisé lors du Championnat de France 2024
Si elle comporte au moins 16 participantes**

3 - **REGLEMENT** : En fonction du nombre d'inscrits par tableau, les joueurs seront répartis par poules de 3 ou 4, le tirage au sort sera établi selon leur classement en évitant dans la mesure du possible que 2 joueurs d'un même club soient dans la même poule. Toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches. Un classement intégral par catégorie sera établi pour les catégories V1, V2, et V3. Pour les V4M, les 3 premiers de poules seront placés dans un tableau à élimination directe.

4 - **ENGAGEMENTS** : Le montant de l'inscription est de 10,00 € pour tous les joueurs (même ceux participants au Critérium Fédéral) Les engagements se font sur le site du comité dans l'espace « clubs joueurs 44 » **pour le mercredi 13 décembre 2023 dernier délai** et seront facturés ultérieurement aux clubs

Tout joueur, absent le jour de la compétition, et non excusé (sauf cas exceptionnel) devra, en plus du montant de l'engagement, s'acquitter d'une amende de 15 Euros.

5 - **RESTAURATION** : Une restauration légère et rapide sera prévue sur place.

6 - **REMISE DES RECOMPENSES** : Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par le Comité.

Christophe PASQUEREAU
Commission Vétérans 44